

Du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 27 novembre 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

Excusé : /

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : Agence immobilière sociale (AIS) du Val de Dendre - Désignation d'un représentant à l'Organe d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'adhésion de la Commune à l'AIS du Val de Dendre, en date du 28 janvier 2019, créée à l'initiative des Communes et C.P.A.S d'Ath, Lessines et Flobecq ;

Considérant l'installation de la nouvelle mandature en date du 02 décembre 2025 ;

Considérant que lors de la séance du Conseil communal du 17 avril 2025, Mme Isabelle LIEGEOIS a été désignée en qualité de représentante de la Commune de Brugelette au sein de l'AIS du Val-de-Dendre pour pouvoir exercer notre droit de vote ;

Considérant que la Commune de Flobecq, lors de la séance de son Conseil communal du 10 juillet 2025, a décidé de se retirer de l'AIS du Val-de-Dendre ;

Considérant que ce retrait entraîne une modification de la répartition des communes et CPAS membres, laquelle est calculée selon la clé D'Hondt ;

Considérant que le nouveau représentant doit dorénavant être issu du parti socialiste ;

Considérant que cette désignation doit être inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 novembre 2025 étant donné que le délai de transmission de la présente délibération est pour le 30 novembre 2025 au plus tard ;

Sur proposition du Collège communal du 19 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : De désigner Mr Fabrice DUPRIEZ, Conseiller communal, en tant représentant de la Commune de Brugelette à l'Organe d'Administration et à l'Assemblée générale de l'AIS du Val de Dendre.

Article 2 : D'affirmer que Mr Fabrice DUPRIEZ, Conseiller communal est issu du parti socialiste et donc répond à la clé D'Hondt.

Article 3 : La présente délibération sera transmise :

- à l'Agence immobilière sociale du Val de Dendre pour disposition ;
- à l'intéressé/e pour information ;
- au service du Logement ;
- au Secrétariat général.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIEGEOIS

Pour expédition conforme, délivré à Brugelette, en date du xxx 2025.

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS